



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-13793>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **24-13793**

Travaux

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 23-121994

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Ville de la Seyne sur Mer

**Type de Numéro national d'identification :** SIRET

**N° National d'identification :** 21830126500011

**Ville :** La Seyne sur Mer

**Code postal :** 83500

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 83

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Travaux d'entretien, de réparation et de création ponctuelle de voiries pour les propriétés communales

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 45233200

**Type de marché :** Travaux

**Description succincte du marché :** Le marché concerne des travaux d'entretien ou de réparation de voirie, de terrassement et réseaux divers sur les propriétés composant le patrimoine de la commune. Le marché est passé sous la forme d'un accord cadre à bons de commande et à marchés subséquents multi attributaire. L'accord-cadre prendra effet à compter de la date d'accusé réception dématérialisé de la notification jusqu'au 31 décembre 2024. Il pourra être reconduit 2 fois, par reconduction tacite, pour une durée d'une année civile, pour les années 2025 et 2026. L'accord-cadre est passé en multi-attribution, c'est à dire que plusieurs entreprises sont titulaires de l'accord-cadre. Sous réserve d'un nombre de candidatures et d'offres acceptables, régulières, appropriées et non anormalement basses suffisants, l'accord cadre sera attribué à 3 titulaires. Les montants minimum et maximum de la première période (partant de la date de notification jusqu'au 31/12/2024) et les montant minimum et maximum annuels (après reconduction) sont les suivants : Aucun montant minimum Montant maximum : 400 000 EUR HT

**Critères d'attribution :** Prix des prestations : 40% Valeur technique : 40% Critère environnemental : 20 %

## Section 4 - Attribution du marché

### Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Titulaire 1 :EUROVIA PACA - Agence de TOULON/FREJUS - 6 Rue de Bruxelles - ZAC de la Poulasse - 83 210 SOLLIES PONT Titulaire 2 : COLAS France - 173 av de Bruxelles - 83507 LA SEYNE SUR MER Titulaire 3 : EIFFAGE ROUTE GRAND SUD - Chemin de la source - ZI St Martin - 83418 HYERES CEDEX N° du marché : 2406 Montant du marché : 1600000 EUR HT Date de signature du marché : 30 janvier 2024

Voies de recours : - (pour mémoire) avant la conclusion du contrat, la présente consultation peut faire l'objet d'un référé précontractuel dans les conditions des articles L.551-1 et suivants du code de justice administrative ; - à compter de sa signature, la présente consultation peut faire l'objet d'un référé contractuel dans les conditions des articles L.551-13 et suivants du code de justice administrative ; - le tribunal administratif peut en outre être saisi d'un recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, dans des conditions définies par le Conseil d'État dans sa décision Département de Tarn-Et-Garonne du 4 avril 2014 (no358994). La présente publicité vaut également accomplissement des mesures de publicité appropriée au sens de la jurisprudence rendue par le Conseil d'État (Arrêt « Tarn et Garonne », CE n°358994 du 04/04/2014). Le contrat est consultable après rendez-vous pris par écrit (courrier, télécopie ou mail) auprès de la Direction de la Commande Publique et des Contrats Publics et dans le respect des dispositions du Code des relations entre le public et l'administration et notamment à la protection de la vie privée et le respect du secret industriel, commercial et des affaires.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/02/2024**